

- **DEVOIRS FAITS**



- Le dispositif devoirs faits est un temps d'étude, en dehors des heures de classe, qui est proposé aux collégiens dans leur établissement scolaire.

Cette étude est gratuite, elle permet à votre enfant d'avoir la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Ce temps est organisé pour permettre à votre enfant de réaliser ses devoirs et d'apprendre ses leçons dans un environnement calme.

C'est aussi l'occasion pour lui d'être accompagné par un adulte s'il rencontre des difficultés de compréhension.

**Ce dispositif s'adresse à tous les collégiens volontaires.**



L'inscription à devoirs faits peut être à votre demande ou sur proposition des équipes éducatives.

L'encadrement des élèves est assuré par différents professionnels de l'établissement.

-Professeurs et professeurs documentalistes

-Conseillers principaux d'éducation

-Assistants d'éducation

-Des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs

-Les volontaires de service civique

Le nombre d'heures dont peut bénéficier votre enfant est fixé par l'établissement ainsi que l'organisation de ce temps d'étude.

En fonction du projet d'établissement, l'organisation du dispositif peut varier.

Une attention particulière est portée sur la liaison entre devoirs faits et la famille afin de permettre de vous informer sur les progrès ou les besoins de votre enfant.

Ce dispositif permet de proposer une aide à votre enfant mais ne remplace pas le suivi indispensable des apprentissages par la famille.

- <https://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-temps-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>